



## GÉNÉALOGIE

### de la Famille de Silly du Risoit

#### NOTES ADDITIONNELLES (1)

par M. René GOFFIN.

Dans son très utile recensement des vieux bourgeois de Bruxelles, M. le D<sup>r</sup> SPELKENS reproduit (*L'Intermédiaire* [...], 13<sup>e</sup> ann., n<sup>o</sup>77, p. 318) l'inscription, à la date du 21 juillet 1397, de *Henricus van [der] Ryst, filius quondam domini Egidii van [der] Ryst, militis*.

Voilà désigné certainement et clairement Henry de Silly, dit du Risoit, fils de Gilles, chevalier, que l'on a rencontré à la p. 325 de notre t. X.

En relatant son origine bâtarde, nous étions en bonne compagnie : le 6 novembre 1391, le bailli de Hainaut faisait apposer les sceaux de cent-vingt-huit témoins, hommes de fief, notamment celui de notre Henry, sous une importante charte politique (DEVILLERS, *Cartul. des c<sup>tes</sup> de Hain.*, t. II, p. 505). Et SAINT-GENOIS, assurément moins qualifié, mais croyable aussi, à la p. xxx de sa copie du *Cartulaire de 1410*, lui donne le même état civil.

Or, le texte reproduit par le D<sup>r</sup> Spelkens porte de plus, en toutes lettres : *foraneus est et non naturalis*.

Qu'il fût *forain*, ce n'est nullement douteux. Mais le caractère extraordinaire, peut-être unique, du restant de l'inscription nous a décidé à vérifier, non pas l'exactitude de la copie, mais l'encre et l'écriture. Comme nous l'attendions du silence de l'excellent transcripteur, tout l'écrit est sorti de la même plume.

---

(1) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. X, p. 315.

Quand on constate que le père mena l'existence guerrière d'un chevalier de l'époque et périt sans doute au combat ; que d'autre part, le fils, établi à Hal, dans la fameuse hostellerie du *Cerf*, vécut en notable de cette petite ville, une existence assurément quète et pacifique, l'on n'hésite point à donner raison au bailli du Hainaut contre le scribe bruxellois (1).

Par suite de quelles circonstances ou de quelles relations, ce dernier fut-il amené à cette déclaration insolite, nous ne le saurons jamais.

Songeons qu'en scellant la charte de 1391, à l'heure peut-être la plus solennelle de sa vie, certes, Henry ne s'est pas laissé attribuer faussement une qualité diminutive, qui d'ailleurs, selon toute probabilité et suivant l'usage, devait être gravée dans son scel, hélas, disparu.

Deux notules encore :

P. 321, l. 5, *ajouter* : Si l'on en croit le ms. II, 6585, f° 19 v°, de la B. R., abandonnant le cimier de ses prédécesseurs — la *selle*, à-peu-près sur *Silly*, — il l'aurait remplacé par *deux têtes adossées* (ici, de *Mores*), *fichées* sur des sortes de *balustres de gueules*, et il aurait entouré son écu d'une *bordure engrêlée*, c'est-à-dire, adopté à très peu de chose près le blason des vieux *Trazegnies*. Affirmation d'une parenté non prouvée jusqu'ici dans le détail, mais pourtant non douteuse.

P. 323, l. 21, *ajouter* : Jehan (Jo<sup>es</sup>) de Silly, dit du Risoit, chevalier, fut reçu bourgeois de Bruxelles en 1452 (SPELKENS, o. cit., p. 323).



---

(1) Il va sans dire que l'honnête Houwaert n'est pas ici en cause, mais bien le clerc auteur du texte originel ou un interpolateur.

